

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 29 mai 2018
N° de dossier : 115805.00170/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturmel@fasken.com

PAR SDÉ/PAR MESSAGER

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : **REPORT DE LA PREUVE DE LA FCEI ET PLANIFICATION DE L'AUDIENCE**
Demande relative à la modification des Conditions de service d'électricité et des frais
afférents d'Hydro-Québec
Dossier : R-3964-2016 Phase 2

Chère consœur,

La FCEI informe par la présente la Régie qu'elle ne sera pas en mesure de respecter l'échéance du 31 mai 2018 pour le dépôt de sa preuve dans le présent dossier.

Par conséquent, elle demande à la Régie de lui accorder jusqu'au 1^{er} juin 2018 à 16h00 pour le dépôt de sa preuve.

Par ailleurs, en réponse à votre correspondance du 29 mai 2018, la FCEI dépose par la présente les informations relatives à la planification de l'audience.

La FCEI entend présenter sa preuve pour environ vingt (20) minutes.


Le témoin ordinaire sera M. Guy Minville.

Le temps prévu pour contre-interroger les témoins du Distributeur et des intervenants est de vingt (20) à trente (30) minutes.

Le soussigné prévoit une argumentation de vingt (20) à trente (30) minutes.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.


André Turmel
AT/mb